

vous propose trois journées de formation sur le thème:

Adapter son action d'élu aux évolutions institutionnelles, économiques et sociales

Du mercredi 25 au vendredi 27 août 2004

**au
 Complexe municipal omnisports
 17450 Fouras**

Le droit à la formation des élu(e)s

La loi n° 92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation, les frais de formation de l'élu-e constituant **une dépense obligatoire pour les collectivités.**

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et Citoyenneté*.

Nous demandons à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement des dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

En cas de désistement, si *Formation et Citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur d'un tiers.

Le coût de cette prestation sera facturé par *Formation et Citoyenneté* sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Tarifs pour les trois journées:
 Elu(e)s et agents territoriaux des communes de :

- moins de 1 000 habitants	150 €
- de 1 000 à 5 000	280 €
- de 5 000 à 10 000	450 €
- de 10 000 à 20 000	500 €
- de 20 000 à 30 000	550 €
- de 30 000 à 40 000	600 €
- de 40 000 à 50 000	650 €
- plus de 50 000	700 €

Conseillers Généraux et Régionaux 700 €

Les tarifs comprennent les frais de formation, le déjeuner et dîner du jeudi ainsi que le déjeuner du vendredi.

**Bulletin d'inscription aux trois journées (valant convention simplifiée de formation)
 Adapter son action d'élu aux évolutions institutionnelles, économiques et sociales.**

organisées par *Formation et Citoyenneté*,

**du 25 au 27 août 2004,
 au Complexe municipal omnisports, 17450 Fouras.**

L'agrément de Formation et Citoyenneté pour la formation des élu-e-s est enregistré dans le Val de Marne. Bulletin à renvoyer par courrier ou par télécopie au 01 43 79 32 09.

Nom : _____ Conseil général : _____
 Prénom : _____ Conseil régional : _____
 Adresse : _____ Commune de : _____
 Code Postal : _____
 Ville : _____
 Email : _____
 Fonction élective : _____
 Nombre d'habitants
 (pour les élus communaux) : _____
 Signature du candidat à la journée : _____
 Signature du responsable
 avec cachet : _____

CACHET

Adapter son action d'élu aux évolutions institutionnelles, économiques et sociales.

La formation sera consacrée à examiner les conséquences des évolutions institutionnelles, économiques et sociales sur les missions et fonctionnement des collectivités territoriales (région, département, commune, agglomération).

Mercredi 25 août 2004

15h00 - 19h00 Accueil, remise des documents de travail, débat général.

Jeudi 26 août 2004

9h00 Travail en ateliers:

Atelier n°1: Les questions institutionnelles - notamment l'impact des lois de décentralisation.

Atelier n°2: Les questions sociales - politique de l'emploi, conditions de travail, réorganisation du système de soins.

Atelier n°3: La problématique des désindustrialisations - réformes fiscales, réglementaires, politiques industrielles, aménagement du territoire.

12h00 Déjeuner sur place.

13h30 Reprise des ateliers.

17h00 Séance plénière:

Les enjeux européens au lendemain de l'élargissement - notamment la question des services publics.

20h00 Dîner.

Vendredi 27 août 2004

9h00 Synthèse des ateliers - Clôture des travaux.

12h00 Déjeuner sur place.

formation
& citoyenneté

Formation et citoyenneté
21 ter, rue Voltaire
75011 Paris

